

Bruxelles, 28 décembre 2006

Le service des trains de et vers Bruxelles légèrement adapté du 2 janvier au 23 mars 2007

À la suite de l'incendie qui a détruit la sous-station de traction de Bruxelles-Midi le 18/12, l'opérateur SNCB et le gestionnaire de l'infrastructure Infrabel adapteront légèrement l'horaire des trains pendant les heures de pointe à partir du 2 janvier 2007. Il s'agit d'un réajustement des mesures prises entre le 18 et le 22 décembre, c'est-à-dire avec beaucoup moins de trains supprimés : 6 trains au lieu des 31 supprimés dans les jours qui ont suivi l'incendie. Infrabel et la SNCB mettent tout en œuvre pour assurer aux voyageurs une offre la plus complète possible et pour les en informer de manière détaillée via de nombreux canaux.

La priorité : les voyageurs

Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, et la SNCB, opérateur ferroviaire, réitèrent leurs excuses aux voyageurs pour les désagréments consécutifs à l'incendie de la sous-station de traction située aux abords de la gare de Bruxelles-Midi, survenu le 18 décembre dernier. Cet incident limite temporairement la capacité du réseau à Bruxelles. C'est pourquoi Infrabel et la SNCB ont mis au point un service de trains adapté à partir du 2 janvier 2007. Parallèlement, Infrabel recherche une solution en vue d'une meilleure alimentation électrique dans la zone de Bruxelles.

Horaires des trains du 2 janvier au 23 mars 2007

La SNCB et Infrabel ont élaboré ces derniers jours un **horaire adapté** qui sera appliqué dès le 2 janvier 2007. Ce service de trains est un ajustement des mesures prises depuis le 18 décembre et a été conçu pour transporter quotidiennement les voyageurs dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit, entre autres, de la suppression de trains (mais moindre : 6 trains supprimés au lieu de 31 la semaine suivant l'incident) pour augmenter à nouveau la capacité de l'offre. Certains trains seront partiellement limités, tandis que la gare de destination sera modifiée ici et là pour assurer des correspondances là où c'est possible.

Il faut mettre ces quelques perturbations « volontairement programmées » en perspective avec le nombre de trains circulant pendant les périodes de pointe : 168 trains le matin et 171 le soir.

En résumé, les adaptations des horaires sont les suivantes :

- Pendant les **heures de pointe du matin**, 2 trains sont supprimés, la destination de 6 trains est modifiée et 5 trains sont limités à une gare où une correspondance est prévue. L'horaire est néanmoins établi de manière à ce qu'un itinéraire alternatif soit toujours prévu pour les voyageurs et qu'ils arrivent à destination, parfois avec une correspondance. Quatre trains Benelux sont limités à la gare de Anvers-Berchem, où une correspondance est prévue avec un train IC. Attention : les voyageurs à destination de Anvers-Amsterdam qui empruntent les trains Benelux doivent prendre le train IC à destination de Bruxelles-Midi 5 minutes plus tôt.
- Pendant les **heures de pointe du soir**, 4 trains sont supprimés et l'origine de 9 trains est modifiée. Ici aussi, l'horaire conçu permettra aux voyageurs d'arriver à leur destination grâce à un autre train. Le soir, 4 trains Benelux sont limités à la gare de Anvers-Berchem.

Divers canaux d'informations pour les voyageurs

Afin que les voyageurs soient informés le mieux possible de ces perturbations, Infrabel et la SNCB recourent à **différents canaux** pour les renseigner sur le trafic des trains dans la zone de Bruxelles. Des annonces spéciales sont diffusées tous les jours dans les trains, dans les gares et sur les quais. Des affiches spéciales ont également été apposées dans les halls des gares. Pour plus d'informations, les voyageurs peuvent aussi s'adresser aux guichets dans les gares et au personnel du groupe SNCB. Enfin, la ligne info de la SNCB est à leur disposition (02 528 28 28).

La liste reprenant les horaires modifiés (trains supprimés ou trains limités) est disponible sur le site internet du groupe SNCB (www.sncb.be). Sur ce même site, le moteur de recherche d'horaires ARI est adapté et tient compte de ces modifications. Dans les prochaines semaines, les usagers du train recevront via les médias une **information détaillée** sur les changements d'horaires. Une campagne de presse est en outre prévue début janvier, ainsi qu'une distribution de dépliants dans les gares.

Les solutions pour une meilleure alimentation électrique

Infrabel travaille intensivement à une solution pour que l'alimentation électrique se passe mieux et de manière plus régulière grâce à la réparation de la sous-station de traction incendiée. Ceci se fait en **plusieurs phases** :

- Depuis le vendredi 22 décembre, un **poste de sectionnement temporaire** aux abords de la gare de Bruxelles-Midi améliore la régularité de l'alimentation électrique

des caténaires. Ceci permettra de décharger les sous-stations de traction environnantes de Bruxelles-Nord, Hal, Watermael et Denderleeuw qui alimentent les locomotives et automotrices dans la zone de Bruxelles-Midi. Afin d'utiliser moins d'énergie, les trains rouleront plus lentement dans une zone de 11 km à l'entrée et à la sortie de Bruxelles-Midi, ce qui limite le courant de traction.

- À partir du 23 mars 2007, une **sous-station de traction reconstituée** près de Bruxelles-Midi permettra à nouveau l'alimentation normale du trafic ferroviaire. Elle reprendra donc la fonction assumée partiellement jusque là par les 4 autres sous-stations de la région. Dès ce moment, les trains rouleront à nouveau selon l'horaire normal. Infrabel et la SNCB informeront les voyageurs à temps et de manière détaillée.
- La **réparation définitive** de la sous-station de traction incendiée est prévue pour la seconde moitié de 2007. Les équipements de la sous-station de traction ont été détruits le lundi 18 décembre à la suite d'un court-circuit dans le transformateur. Infrabel va entièrement rénover les installations.

Pour rappel, la fonction des sous-stations de traction est de recevoir l'énergie des fournisseurs sous haute tension alternative (36000 volts en l'occurrence) et de la transformer à la tension souhaitée pour permettre l'alimentation des caténaires, et par là même l'alimentation en 3000 volts courant continu des locomotives et automotrices.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 14 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2005).

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 18.600 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 1,897 milliard d'euros. Elle gère aussi ses participations dans Eurostar et Thalys, ainsi que dans les filiales IFB ou TRW. La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Porte-parole Infrabel: Benoît Gilson
Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles
Tel.: + 32 (0) 2 525 26 55 - GSM: +32 (0) 499 59 03 55
Fax.: + 32 (0) 2 525 37 46 - E-mail: benoit.gilson@infrabel.be

Porte-parole SNCB: Anne Woygnet
Communication SNCB - 40 Av. de la Porte de Hal - 1070 Bruxelles
Tel.: + 32 (0) 2 528 30 03 - GSM: +32 (0) 475 49 92 93
Fax.: + 32 (0) 2 528 32 93 - E-mail: anne.woygnet@b-rail.be